

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 19

OBJET :

Budget assainissement :
Virement de crédit

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Transmis le

- 8 JUIL. 2024

DELIBERATION N°2024-66

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, DUSSOL Roxane, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine

Excusés : MM. CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, LEFRILEUX Yves, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, BELLENGER Jacques, HEU Marie,

Procurations : MM CLEMENT Pierre à MORGE Florian, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, TAULEMESSE Karine à VIGNE Christophe, AULNER Roselyne à Patrick ROTGER, BILANCETTI Yann à DUSSOL Roxane, BELLENGER Jacques à CHAUSSE Stéphane

Absents non excusés : MM. COSSE Marie-Jeanne

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de la décision modificative sur le budget assainissement de l'exercice 2024

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 827,84
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euro	8 607,71
Total		10 435,55

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 61521	Bâtiments publics	1 827,84
21 / 21532 / 17 / 999	Réseaux d'assainissement	8 607,71
Total		10 435,55

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la décision modificative

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 3 juillet 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

